



## Mécanisme d'alerte précoce tenant compte de la problématique du genre : Présentation et Guide pratique

# MÉCANISME D'ALERTE PRÉCOCE TENANT COMPTE DE LA PROBLÉMATIQUE DU GENRE : PRÉSENTATION ET GUIDE PRATIQUE

## Remerciements

Ce document a été rédigé par Pablo Castillo Díaz (Analyste de la protection, Paix et sécurité, ONU Femmes) et Sunita Caminha (Spécialiste en recherches, Violence envers les femmes, ONU Femmes) avec d'importantes contributions de Sarah Douglas et Erisha Suwal, et révisé par Amelia Hoover Green, Anne-Marie Goetz, Nahla Valji, Gillian Holmes, Letitia Anderson et les coordonnateurs de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit.

Octobre 2012

\*Toute référence à « UNIFEM » dans ce document s'entend comme une référence à « l'ancien UNIFEM », l'une des quatre entités qui ont fusionné le 21 juillet 2010, par la résolution A/RES/64/289 de l'Assemblée générale des Nations Unies, pour former l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

\*Toute référence à « la résolution 1325 des Nations Unies et aux résolutions ultérieures ou aux 5 résolutions FPS » dans ce document s'entend comme une référence aux résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009), 1889 (2009) et 1960 (2010). Deux résolutions supplémentaires sur les femmes, la paix et la sécurité ont été adoptées avant la réimpression de ce Recueil d'informations en 2014 : les résolutions 2106 (2013) et 2122 (2013). Le texte intégral de ces nouvelles résolutions est fourni en annexe mais n'est pas inclus dans le texte de cette réimpression.

En couverture : Des dirigeantes d'un camp de personnes déplacées au Darfour occidental rencontrent le Secrétaire général adjoint des Nations Unies aux opérations de maintien de la paix

Crédit : ONU Photo/Albert Gonzalez Farran





Des observateurs militaires de l'ONU distribuent des radios à une communauté cambodgienne. Crédit : ONU Photo

## INTRODUCTION

Entre le 30 juillet et le 2 août 2010, une coalition de groupes armés a attaqué 13 villages du territoire de Walikale, en République démocratique du Congo. D'après les conclusions d'une enquête des Nations Unies, au moins 387 personnes ont été violées au cours de cette attaque.<sup>1</sup> Si des informations fiables avaient été transmises à temps quant aux signaux tels que des déplacements de groupes armés ou leur présence à proximité de centres civils, il aurait été possible de réduire le nombre de viols, sinon de les prévenir. Au cours d'une séance spéciale qui a suivi cet incident, des membres du Conseil de sécurité ont réclamé le renforcement des systèmes d'alerte précoce afin de prévenir les atrocités et de pouvoir intervenir à temps.

Le Secrétaire général a chargé ONU Femmes et la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit d'établir, en collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), la toute première série d'indicateurs d'alerte précoce spécifiques à la violence sexuelle liée aux conflits. Désormais, les acteurs dans le domaine de la protection sur le terrain intègrent ces indicateurs dans leurs propres systèmes de surveillance et d'information.

Ces dernières années, les systèmes d'alerte précoce ont proliféré et se sont transformés grâce à la disponibilité des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les experts parlent de systèmes d'alerte précoce de troisième et même quatrième génération. Tant la sophistication que la variété des systèmes ne cessent de croître. Néanmoins, les problèmes rencontrés par les experts en matière de genre il y a dix ans, à savoir le manque d'attention accordée aux questions de genre et la faible participation des femmes aux initiatives d'alerte précoce, ne sont pas résolus.

Ce document résume les efforts accomplis au cours de la dernière décennie en vue d'intégrer le genre dans les systèmes d'alerte précoce, ainsi que les dernières évolutions en la matière. Afin de prodiguer des conseils pratiques, il fournit aussi une simple liste récapitulative des recommandations à l'attention des responsables locaux de la planification, de la mise en œuvre ou de l'évaluation des mécanismes d'alerte précoce sensibles au genre.

**LES PROBLÈMES RENCONTRÉS PAR LES EXPERTS EN MATIÈRE DE GENRE IL Y A DIX ANS, À SAVOIR LE MANQUE D'ATTENTION ACCORDÉE AUX QUESTIONS DE GENRE ET LA FAIBLE PARTICIPATION DES FEMMES AUX INITIATIVES D'ALERTE PRÉCOCE, NE SONT PAS RÉSOLUS.**

# MÉCANISME D'ALERTE PRÉCOCE EN CAS DE CONFLIT :

Les mécanismes d'alerte précoce sont utilisés pour prédire un vaste éventail de phénomènes allant des catastrophes naturelles aux crashes boursiers en passant par les famines, l'afflux de réfugiés, les génocides, et les conflits violents. Depuis les années 1980, plusieurs initiatives d'alerte précoce liées à des conflits sont nées au sein des communautés universitaires et d'ONG, ainsi que dans l'ensemble du système des Nations Unies, où la première proposition spécifique portant sur un mécanisme d'alerte précoce remonte à 1981, lors de la publication d'un rapport à la Commission des droits de l'homme sur « L'exode et les droits de l'homme ». Ces mécanismes se sont répandus en tant que méthode de travail après la publication du rapport Brahimi en l'an 2000, à la suite de notre incapacité à empêcher le génocide rwandais.<sup>2</sup> Après la mise en place et la dissolution du Bureau de la recherche et de la collecte d'informations vers la fin des années 1980, les mécanismes d'alerte précoce sont restés décentralisés aux Nations Unies, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Dispositif interinstitutions des Nations Unies pour la coordination de l'action préventive<sup>3</sup>, au Département des affaires politiques (DAP), au Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et aux rapports trimestriels « alerte précoce - action rapide » publiés par le Groupe de travail du Comité permanent interorganisations, consacrés à la préparation aux situations d'urgence, parmi tant d'autres.

Les systèmes d'alerte précoce impliquent habituellement la collecte et l'analyse d'informations publiques en vue d'améliorer la prévention ou l'intervention rapide, essentiellement avant que la violence n'éclate, ou au cours d'un conflit et après celui-ci, à l'endiguer, à atténuer ses effets et à prévenir les récidives. La plupart consistent en des réseaux d'observateurs locaux qui collectent des données relatives aux indicateurs pertinents dans leur contexte, en l'analyse et en la diffusion de ces informations, et en l'établissement des liens existant entre celles-ci et les mécanismes d'intervention possibles. Ces systèmes sont régulièrement critiqués parce que les alertes restent souvent sans réponse. Ces dernières années, quelques systèmes d'alerte précoce ont donc mis l'accent sur l'autonomisation des communautés locales afin qu'elles se préparent mieux et réagissent plus efficacement aux menaces, au lieu d'attendre que les informations ne déclenchent une intervention extérieure.<sup>4</sup>

Bien que certains systèmes d'alerte précoce fonctionnent à l'échelle nationale, comme c'est le cas en Colombie, au Timor Leste, ou au Soudan du Sud, ou même à une échelle locale, la plupart fonctionnent à l'échelle régionale. On peut citer quelques exemples de systèmes régionaux d'alerte précoce tels que le Système continental d'alerte rapide de l'Union africaine, le Mécanisme d'alerte rapide en Afrique centrale (MARAC) mis en place par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), le Réseau d'alerte et de réponse de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOWARN) et le Mécanisme d'alerte précoce et d'intervention en cas de conflit (IGAD-CEWARN) en Afrique de l'Est. L'Union européenne a établi une liste de surveillance qui est actualisée

deux fois par an par des analystes civils et militaires du Conseil de l'Union européenne, de la Commission européenne et du Centre de situation conjoint de l'Union européenne (EU SITCEN). Elle héberge également une Unité de planification de la politique et d'alerte rapide, au sein du Conseil européen.

Tous les mécanismes d'alerte précoce ne reposent pas entièrement sur la collecte régulière de données concernant un ensemble d'indicateurs. Les analystes politiques et les responsables des pays surveillent bien souvent les événements sans se référer à un ensemble d'indicateurs précis. La plupart des pays comptent simplement sur la collecte de renseignements ou sur l'analyse réalisée par leurs missions diplomatiques. Quelques-uns se basent sur des modèles quantitatifs. Par exemple, plusieurs universités, telles que l'Université de Leiden, l'Université Carleton et le Georgia Institute of Technology, ainsi que l'Indice mondial de la paix de l'Economist Intelligence Unit, ont élaboré des modèles quantitatifs très sophistiqués pour prédire les conflits violents et en reconnaître les scénarios. D'autres analystes, tels que l'Équipe du cadre de l'ONU et le Réseau de prévention des conflits et de relèvement après les conflits, ont basé leur cadre d'alerte précoce sur un modèle qualitatif fondé sur les réponses à des questions générales concernant des facteurs sociaux, politiques, démographiques, environnementaux et liés à la sécurité.

Les systèmes d'alerte précoce existants visent souvent à évaluer le risque et la fragilité structurelle ou à prédire les conflits et l'instabilité en général, mais ils ne sont généralement pas axés sur un type d'atrocités en particulier. Cette règle admet néanmoins une exception : le génocide. Genocide Watch<sup>5</sup> a élaboré des systèmes

d'alerte précoce dédiés au génocide, qui suivent les « huit étapes du génocide » ; Barbara Harff a mis au point un modèle d'alerte précoce pour le génocide<sup>6</sup> ; et le Bureau du Conseiller spécial de l'ONU pour la prévention du génocide (OSAPG) a élaboré un cadre d'analyse comportant huit catégories de facteurs censés influencer le risque de génocide.<sup>7</sup> Les méthodes employées sont d'une grande diversité, allant de la codification des articles de journaux selon des indicateurs prédéterminés à des approches basées plutôt sur des enquêtes et, plus récemment, l'utilisation de la technologie, de la transmission radio à haute fréquence à la messagerie sur téléphones portables et à différentes formes de cartographie de crise. Pour n'en citer que quelques exemples, au Karamoja, une région située au nord de l'Ouganda, et dans la région de Turkana au Kenya, les surveillants locaux utilisent des radios HF pour diffuser leurs rapports lorsqu'ils se trouvent à des centaines de kilomètres d'une zone couverte par la téléphonie mobile. Au Soudan et au Soudan du Sud, le projet Satellite Sentinel combine l'imagerie par satellite, la plateforme web de Google, et la recherche et l'analyse réalisées par l'Initiative humanitaire de Harvard.<sup>8</sup>

À la fin de l'année 2007, alors que la violence se déchaînait au Kenya, une société sans but lucratif appelée Ushahidi a utilisé pour la première fois un logiciel qui permettait aux observateurs locaux d'envoyer leurs rapports faisant état d'actes de violence à l'aide de leur téléphone portable ou par internet. Elle a ainsi indiqué sur une carte Google où avaient eu lieu les épisodes de violence signalés. Depuis lors, le domaine de l'alerte précoce a été profondément transformé par la prolifération rapide des acteurs et des initiatives et par l'usage croissant de la technologie de l'information et de la communication. Des termes tels que cartographie de crise, exploration de données, externalisation ouverte ou analyse des médias sociaux sont devenus monnaie courante, et ils ont insufflé un nouveau dynamisme à ce domaine. Un nombre sans cesse croissant d'acteurs a adopté ces nouvelles technologies en Haïti, en Libye, en Égypte, en Somalie ou en Syrie, dans des contextes qui

vont des catastrophes naturelles aux conflits armés en passant par les manifestations massives, y compris en mettant l'accent sur la violence fondée sur le genre.<sup>9</sup>

Les grandes agences onusiennes dans ce domaine, notamment le PNUD, l'OCHA, le DOMP (Département des opérations de maintien de la paix) et le DAP, ainsi que l'initiative des Nations Unies Global Pulse, participent à plusieurs projets collaboratifs en partenariat avec des instituts de recherche et des sociétés privées en vue de profiter de l'utilisation de ces technologies dans le cadre de la prévention des conflits, de l'aide humanitaire et du maintien de la paix.<sup>10</sup>

Mais l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication s'accompagne d'une nouvelle série de défis et de dilemmes éthiques exacerbés par l'absence de code d'éthique convenu, de formation normalisée ou de critères techniques. Alors que le principal problème qui se posait jusque là était le manque d'informations, il semble que les principaux soucis actuels soient plutôt la surcharge d'informations et la difficulté à les trier, les analyser et les confirmer. Et surtout, beaucoup se demandent si une technologie d'alerte précoce plus avancée entraîne vraiment une action rapide et une réponse appropriée, et c'est pour cela que les initiatives en matière d'alerte précoce font l'objet de vives critiques depuis quelques temps.<sup>11</sup>





Des membres de la communauté Misseriya écoutent un dirigeant traditionnel plaider en faveur d'une coexistence pacifique entre les Misseriya et leurs voisins Dinka. L'absence des femmes est flagrante. *Crédit : ONU Photo/Fred Noy*

## MÉCANISME D'ALERTE PRÉCOCE TENANT COMPTE DE LA PROBLÉMATIQUE DU GENRE : PRÉSENTATION ET GUIDE PRATIQUE

Il y a plus de dix ans, les résolutions du Conseil de sécurité 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité et 1366 (2001) sur la prévention des conflits ont mis en exergue le rôle joué par les femmes et l'importance d'une perspective de genre pour la prévention des conflits. Par la suite, un certain nombre de projets mis en œuvre par l'ancien Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM, désormais partie d'ONU Femmes) et par les ONG International Alert et Swisspeace, entre autres, ont tenté de faire en sorte que les femmes participent pleinement à la collecte et à l'analyse des données ainsi qu'à la formulation de réponses appropriées. En outre, des efforts ont été déployés pour garantir l'utilisation d'une analyse axée sur le genre lors de l'identification des indicateurs de conflits et de la paix.

Ces efforts reposent sur la constatation que les systèmes d'alerte précoce qui négligeaient les parties prenantes de sexe féminin se privaient de la contribution potentielle des femmes à la collecte d'informations plus détaillées. Les rapports d'alerte précoce qui minimisent la probabilité qu'éclate un violent conflit pourraient ne pas remarquer d'autres signaux qui présagent une flambée de violence fondée sur le genre. De plus, il a été reconnu qu'un système d'alerte précoce indifférent au genre pourrait mener à l'adoption d'une réponse qui nuise accidentellement aux femmes ou aux rapports entre hommes et femmes. Par exemple, l'accumulation et la prolifération d'armes peuvent être parmi les premiers signes de l'imminence d'un conflit, et les femmes locales savent souvent où se trouvent les caches d'armes, quels sont les itinéraires utilisés pour les transporter, et quels sont les changements sociaux liés à l'afflux

d'armes. Le projet d'alerte précoce d'UNIFEM aux îles Salomon a rapidement permis de constater que les hommes considéraient les relations interethniques comme une source de tensions, bien plus que les femmes, ce qui a confirmé l'hypothèse que les femmes éprouvaient plus de facilité à entretenir des relations interethniques.

Et pourtant, d'après une compilation de 30 cadres d'alerte précoce et d'évaluation réalisée en 2008, pour un total de 832 indicateurs, seuls 11 indicateurs faisaient référence au genre ou aux femmes, et un seul concernait la surveillance des cas de violation des droits fondamentaux des femmes – dénommés « crimes d'honneur », dans ce cas. Les dix autres concernaient la collecte de données désagrégées par sexe en matière de gouvernance et de développement, et la mesure du statut politique, social et économique des femmes.<sup>12</sup> D'autres cadres ont obtenu de meilleurs

résultats. Par exemple, l'Indice de fragilité des indicateurs nationaux pour la politique étrangère contient 83 indicateurs, dont neuf font référence à la femme ou au genre, bien qu'essentiellement dans des catégories telles que le développement humain, la gouvernance et la démographie, et aucun en matière de sécurité ou de criminalité. L'IGAD-CEWARN, par exemple, a ajouté plusieurs questions et indicateurs relatifs au genre à ses enquêtes de terrain. Parmi ceux-ci, la stabilité de la dot, qui tend à fluctuer selon la disponibilité du bétail et la fréquence des razzias de bétail, la fréquence des mariages entre groupes différents, et les déplacements inhabituels de groupes exclusivement masculins.

## LES SYSTÈMES D'ALERTE PRÉCOCE QUI NÉGLIGEAIENT LES PARTIES PRENANTES DE SEXE FÉMININ SE PRIVAIENT DE LA CONTRIBUTION POTENTIELLE DES FEMMES À LA COLLECTE D'INFORMATIONS PLUS DÉTAILLÉES ET À L'OBTENTION DE RÉPONSES PLUS COMPLÈTES.

Les mesures d'évaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA) de la Banque mondiale, que celle-ci emploie dans ses stratégies de pays, se basent sur 16 indicateurs. L'égalité des sexes constitue l'un de ces indicateurs, et se compose d'un éventail de données très différentes telles que l'accès à l'enseignement primaire et secondaire, l'accès aux soins prénatals et obstétricaux ainsi qu'à des services de planification familiale, la possession et la gestion d'entreprises, le régime foncier et les droits en matière d'héritage, les dispositions juridiques et politiques visant à lutter contre la violence envers les femmes, la participation politique, le droit familial, l'accès des hommes et des femmes aux ressources économiques et productives, ainsi que l'égalité et la protection des hommes et des femmes en vertu de la loi. De même, l'Indice de gouvernance africaine (IGA) comprend cinq indicateurs liés à la femme, sur un total de 57 : la mortalité maternelle, le taux d'achèvement du cycle d'enseignement primaire chez les filles, le taux d'alphabétisation des femmes adultes, ainsi que le rapport entre les filles et les garçons dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire. Aucun des 23 « indicateurs de paix » de l'Indice mondial de la paix n'est lié à l'inégalité entre les sexes, bien que celle-ci soit prise en considération dans une liste d'indicateurs qui y sont liés, comprenant entre autres des données quant au nombre de femmes siégeant au parlement et à la proportion de femmes dans la population, et qu'elle soit corrélée avec l'Indice de l'inégalité entre les sexes du Forum économique mondial. Et

enfin, l'indice de l'inégalité entre les sexes du Rapport mondial sur le développement humain mesure les désavantages subis par les femmes dans les domaines de la santé de la procréation, du marché du travail, des taux d'éducation, et de la participation politique.<sup>13</sup>

La littérature portant sur l'alerte précoce sensible au genre fait souvent une distinction entre les causes profondes ou les tendances sous-jacentes qui avertissent de la probabilité qu'éclate un violent conflit ou qui indiquent la fragilité d'un État, telles que le taux de fertilité, le pourcentage de femmes au parlement et dans le secteur de l'emploi formel, la prédominance des normes sociales qui excusent la violence envers les femmes, ou les niveaux moyens de l'éducation des femmes, d'une part, et les causes et indicateurs plus directs qui reflètent une tension croissante, de l'autre. Il existe des formes typiques de violations des droits des femmes et des filles, telles que le viol, la violence domestique, les abus sexuels du fait des forces de sécurité, le déplacement, l'assassinat, l'enlèvement et la disparition des femmes, la hausse du travail du sexe et des relations sexuelles à des fins de survie en raison de la présence militaire, l'imposition de lois restrictives qui conduisent à des variations brutales des rôles des hommes et des femmes, l'impunité accordée aux auteurs de violences envers les femmes, et une propagande et des commentaires incendiaires accentuant les comportements considérablement masculins et ceux qui favorisent l'agressivité. Par exemple, une escalade de la violence domestique a été observée en Éthiopie avant la guerre avec l'Érythrée. Les viols d'Albaniennes kosovars par des Serbes et vice-versa, à titre d'intimidation, augmentaient déjà en 1989, et on a vu les musulmans fuir Prijedor en mars et avril 1992, six à huit semaines avant que la situation ne se détériore. Déjà en 1990, au Rwanda, la presse et la radio hutu extrémistes ont commencé à viser les femmes tutsi en guise de menace contre la société hutu, les dépeignant comme des espionnes et des séductrices, notamment par l'utilisation de matériel à caractère pornographique. Les « Dix commandements hutu », un document publié en 1990 par un journal anti-tutsi au Rwanda, visaient explicitement les femmes tutsi.<sup>14</sup>

Certains cadres d'alerte précoce et d'évaluation portent non seulement sur les déclencheurs ou accélérateurs potentiels, mais aussi sur les conditions d'intervention qui peuvent faire diminuer la probabilité qu'un conflit n'éclate ou améliorer la capacité d'une société à apaiser les conflits et à atténuer les tensions. Par exemple, la faiblesse de la société civile féminine peut indiquer que les femmes ne se sentent pas en sécurité et que la société civile n'est pas assez forte pour jouer un rôle utile dans la gestion et le règlement des conflits. Ou bien, de solides organisations de femmes peuvent proposer à une société donnée un éventail de stratégies d'adaptation, notamment au microniveau des différends qui surviennent au sein de la famille et de la communauté, qui est parfois oublié par les systèmes d'alerte précoce indifférents aux questions de genre.

Mais les indicateurs d'alerte précoce sensibles au genre ne concernent pas que les femmes et les filles. Au fur et à mesure que la tension monte, le niveau général d'agressivité de la société peut se

refléter par des bagarres liées à la consommation d'alcool, des actes de vandalisme, le regroupement des hommes et leur harcèlement par d'autres groupes, et la persécution des hommes qui refusent de prendre les armes ou qui ne correspondent pas à l'idéal « masculin » du combattant. De même, la présence d'un important pourcentage de jeunes gens sans emploi ou oisifs est fréquemment considérée comme un indicateur d'instabilité potentielle.

UNIFEM (désormais partie d'ONU Femmes) a déployé plusieurs projets pilotes en Colombie, dans la vallée de Ferghana, aux Îles Salomon et en République démocratique du Congo qui démontrent l'importance d'une approche adaptée aux circonstances.<sup>15</sup> En Colombie, UNIFEM a collaboré avec le Bureau national de médiation, qui a lancé des centaines d'alertes à l'armée colombienne, à la police nationale et à d'autres institutions de l'État afin qu'elles élaborent des indicateurs prenant en compte les spécificités de genre et qu'elles les intègrent au système d'alerte précoce du Médiateur. Leurs indicateurs ont été conçus de telle sorte qu'ils soient adaptés aux caractéristiques particulières du conflit colombien, dont les enlèvements, les menaces des groupes armés adressées aux femmes leaders et aux organisations de femmes, l'augmentation de la prostitution, le VIH/sida, les ménages dirigés par des femmes

dans les régions où les groupes armés illégaux sont présents, les pratiques discriminatoires à l'encontre des femmes afro-indigènes, et le contrôle sévère de la sexualité et du comportement social des femmes et des filles, entre autres. Dans la vallée de Ferghana, l'analyse d'UNIFEM et les indicateurs de l'alerte précoce ont porté sur la relation entre le genre et les droits fonciers, la gestion de l'eau, et le conflit, qui étaient considérés comme des variables capitales dans cette région. Aux Îles Salomon, le fait que les femmes évitent les marchés et les jardins publics par peur, la dimension sexiste de la possession d'armes, la militarisation croissante et les contenus médiatiques dénigrant les femmes ont été considérés comme les principaux facteurs de menaces. En RDC, enfin, le projet d'UNIFEM a porté sur le suivi des tendances politiques qui affectaient la condition des femmes et leur situation pendant la période précédant les élections démocratiques de 2006. Il a mis l'accent sur le suivi non seulement des médias traditionnels, mais aussi des productions culturelles telles que la chanson et le théâtre. L'Encadré 1 comprend une liste plus longue d'indicateurs d'alerte précoce prenant en compte les spécificités de genre, glanés dans ces projets et dans les compilations antérieures à ce sujet.<sup>16</sup>

ENCADRÉ 1 : Compilation d'exemples d'indicateurs prenant en compte les spécificités de genre	
REMARQUE : La formulation de certains indicateurs a été modifiée afin de rassembler plusieurs indicateurs similaires en un seul. Ces exemples ont été identifiés après avoir passé en revue l'ensemble des indicateurs d'alerte précoce prenant en compte les spécificités de genre ainsi que les indicateurs individuels qui ont été incorporés dans de plus vastes cadres d'alerte précoce, bien que cette liste ne soit pas exhaustive. Les indicateurs sont regroupés en fonction de catégories d'analyse des conflits communes, qui font la distinction entre les indicateurs les plus pertinents pour réaliser les évaluations initiales et pour collecter les données ou indicateurs de référence et les indicateurs les plus pertinents pour le suivi permanent des tendances.	
Indicateurs d'évaluation	Suivi périodique/permanent
<b>Contexte/Démographie</b>	
<p>Espérance de vie des hommes et des femmes à la naissance</p> <p>Rapport entre les naissances des deux sexes</p> <p>Pourcentage de ménages dirigés par une femme</p> <p>Taux de fertilité</p> <p>Accès à des services de soins prénataux et de planification familiale</p> <p>Utilisation de la contraception</p> <p>Taux de mortalité maternelle</p> <p>Mortalité infantile des filles</p> <p>Pourcentage de femmes adultes vivant avec le VIH/sida</p>	<p>Déplacements (pourcentage de femmes dans les flux de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays)</p> <p>Déplacements inhabituels de groupes exclusivement masculins</p> <p>Changements dans les ménages dirigés par des femmes</p> <p>Changements relatifs au VIH/sida et aux cas d'infections sexuellement transmissibles (IST) dans les régions où existent des groupes armés illégaux</p>



## Droits de l'homme et sécurité (y compris la violence envers les femmes)

<p>Nombre de cas de violences sexuelles (dont le viol)</p> <p>Nombre de cas de violence domestique</p> <p>Impunité pour les auteurs de violences envers les femmes (par ex. nombre de cas déclarés, faisant l'objet d'enquêtes, menant à des poursuites et entraînant une condamnation)</p> <p>Nombre de cas de mutilations génitales féminines</p> <p>Pourcentage de femmes qui estiment que la violence à leur égard a diminué au cours d'une période précise (par ex. au cours des 5 dernières années)</p> <p>Politiques/Programmes obligeant au contrôle des naissances</p> <p>Existence et qualité de la législation relative à la violence fondée sur le genre</p> <p>Existence de centres de crise et de lignes d'assistance téléphonique gratuites destinées à aider les femmes</p>	<p>Décès liés au conflit (hommes/femmes)</p> <p>Cas d'agressions physiques déclarés ou connus envers un membre de la famille (ventilés par sexe)</p> <p>Taux de différentes formes de violence envers les femmes (viol, violence domestique, crimes d'honneur, enlèvement de la future mariée, mutilations génitales féminines, etc.)</p> <p>Abus sexuels du fait des forces de sécurité</p> <p>Abus sexuels du fait des services répressifs</p> <p>Meurtre, enlèvement et disparition de femmes</p> <p>Cas de trafic de femmes/d'enfants</p> <p>Pratiques discriminatoires et attaques dirigées contre la population autochtone</p>
---	--

## Facteurs politiques et institutionnels

<p>Égalité et protection des hommes et des femmes en vertu de la loi</p> <p>Suffrage des femmes</p> <p>Les femmes en tant qu'électrices, candidates, observatrices électorales</p> <p>Pourcentage de femmes siégeant au parlement</p> <p>Leadership politique des femmes (ou rapport entre le nombre d'hommes et de femmes au pouvoir)</p> <p>Sensibilisation du secteur de la sécurité à l'égalité des sexes et réponse apportée à la violence envers les femmes</p> <p>Impact de la formation des militaires sur les questions de genre</p> <p>Résistance à la participation des femmes aux processus et négociations de paix</p>	<p>Menaces adressées aux femmes actives/visibles sur la scène politique ou à leurs enfants</p> <p>Menaces et restrictions du fait de groupes armés illégaux à l'égard des femmes ou des organisations de femmes</p> <p>Recrutement et enrôlement forcés</p> <p>Utilisation des femmes par des groupes armés illégaux pour obtenir des informations et infiltrer la communauté</p>
---	---

Facteurs économiques	
<p>Participation des femmes aux décisions portant sur la gestion de l'eau et des ressources foncières</p> <p>Nombre élevé de jeunes hommes (surtout sans emploi) au sein de la population</p> <p>Pourcentage de femmes dans le secteur de l'emploi formel</p> <p>Féminisation de la pauvreté et accroissement de la charge économique imposée aux femmes</p> <p>Participation des femmes à une économie parallèle de guerre (trafic, prostitution, extraction et vente de métaux précieux)</p> <p>Prostitution (forcée ou volontaire) et relations sexuelles à caractère commercial provoquées par la présence militaire</p> <p>Accès des hommes et des femmes aux ressources économiques et productives</p>	<p>Crainte que des groupes armés prennent les terres, ou menaces pesant sur la sécurité pendant les travaux aux champs</p> <p>Pression qui pousse (les hommes et les femmes) à émigrer à la recherche d'un emploi</p> <p>Niveau de sécurité personnelle lors du franchissement des frontières, des trajets vers les marchés</p> <p>Évitement des marchés par les femmes en raison de la peur</p> <p>Perturbation des activités commerciales transfrontalières des femmes</p> <p>Changements relatifs au travail du sexe/aux relations sexuelles à des fins de survie dans les régions où existent des groupes armés illégaux</p> <p>Stabilité de la dot</p>
Facteurs sociaux	
<p>Niveau moyen d'éducation des femmes</p> <p>Taux d'alphabétisation des femmes</p> <p>Années de scolarisation escomptées des garçons/filles</p> <p>Existence de programmes particuliers portant sur l'égalité des sexes dans les écoles</p> <p>Taux d'inscription à l'école primaire et secondaire pour les filles et les garçons</p> <p>Différends fonciers, particulièrement dans des régions où existent des groupes armés illégaux</p> <p>Réintégration des anciens combattants, hommes et femmes</p> <p>Montée du fondamentalisme ou imposition de lois restrictives qui entraînent de brusques changements des rôles assignés à chacun des sexes</p> <p>Nombre de cas et fréquence des mariages interethniques et intergroupes</p> <p>Absence d'organisations de femmes et de femmes au sein des organisations de la société civile</p> <p>Niveau et qualité du financement des organisations de femmes</p> <p>Participation des femmes à la gestion des tensions entre les groupes et les parties (messagers de la paix)</p>	<p>Fréquentation de l'école primaire/secondaire par les filles par rapport aux garçons</p> <p>Évitement de l'école par les filles en raison de l'insécurité</p> <p>Menaces envers les enseignantes</p> <p>Utilisation d'une propagande exaltant la virilité de la guerre (souvent pour défendre une féminité bafouée ou menacée)</p> <p>Naissance d'une culture ou sous-culture qui traite les femmes en boucs émissaires, les accusant de trahison politique ou culturelle</p> <p>Contrôle sexuel et comportemental par des groupes armés illégaux</p> <p>Absence de participation des femmes aux rassemblements sociaux en raison de l'insécurité croissante</p> <p>Programmes de consolidation de la paix qui répondent aux besoins des femmes</p>



À Ermera, au Timor-Leste, des membres du Réseau de prévention des conflits et d'intervention, soutenu par Belun, se préparent afin que la cérémonie de justice coutumière « Tara-Bandu » renforce la gestion des ressources naturelles et prévienne la violence (y compris les agressions sexuelles) au sein de la communauté.  
Crédit : ONG Belun

D'autres projets reflètent également quelques-uns des principes du mécanisme d'alerte précoce tenant compte de la problématique hommes-femmes. Par exemple, la mission de maintien de la paix en RDC a fondamentalement renouvelé son système d'alerte précoce à la suite de viols multiples dans le territoire de Walikale, afin d'être plus en phase avec le déplacement des groupes armés et leur proximité avec les centres civils, leurs scénarios de pillage, le blocage de leurs voies d'évacuation, et les préoccupations des femmes locales en matière de sécurité. Les coordonnateurs sont en contact avec les forces de maintien de la paix les plus proches grâce aux réseaux d'alerte communautaire qui communiquent à l'aide de lignes téléphoniques mobiles fermées, et d'un bout à l'autre du pays, des centaines de communautés sont actuellement en contact avec les bases de la MONUSCO. Il reste difficile de trouver des coordonnatrices pour ces lignes téléphoniques, car le téléphone cellulaire est généralement pris par le chef de village masculin, et les gardiens de la paix font souvent remarquer qu'ils reçoivent plus d'informations de la part de gens qui n'ont pas reçu de téléphone cellulaire. Voix des Kivus a tenté de résoudre ce problème en distribuant trois téléphones cellulaires à chaque communauté : un au chef du village, un à la représentante des femmes, et un à une personne élue de manière démocratique.

Au Soudan du Sud, la MINUSS appuie le Forum des femmes pour un dialogue en faveur de la paix, qui encourage les femmes à identifier les signes annonciateurs d'un conflit, à résoudre les conflits communautaires et à mener des campagnes de prévention contre les violences sexuelles et la violence fondée sur le genre. En outre, cette mission de maintien de la paix est la première à disposer d'un mandat pour l'établissement

d'un système d'alerte précoce.<sup>17</sup> Celui-ci comprend un service d'assistance téléphonique joignable 24 h sur 24, 7 jours sur 7, la distribution de matériel de communication aux communautés les plus à risques, ainsi que la collecte et l'analyse des informations par la Cellule d'analyse conjointe de la Mission (JMAC) et par les Centres d'opérations de la Mission au niveau national et de l'État. Par exemple, des signes annonciateurs d'un conflit ont été observés dans l'État de Jonglei : des déplacements inhabituels de groupes exclusivement masculins, l'augmentation de la dot, et une augmentation des interruptions volontaires de grossesses, entre autres. Toutefois, le système d'alerte précoce de la mission n'est qu'un système parmi d'autres mis en place au Soudan du Sud, et il est très difficile d'assurer la cohérence et un engagement significatif de la communauté. Dans l'Équateur-Oriental et le Bahr el-Ghazal-Septentrional, le Secours Catholique (« Catholic Relief Services ») aide le gouvernement à enregistrer les plaintes de la communauté, les incidents violents et les préoccupations liées à la tension croissante à l'échelle nationale. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) appuie le gouvernement par le biais de son Projet d'analyse et de cartographie des crises et du relèvement (CRMA). En parallèle, les États-Unis et le Royaume-Uni ont financé l'installation par le gouvernement de locaux préfabriqués équipés de matériel de communication dans les capitales des dix États aux fins de centres d'opérations conjoints d'alerte précoce, et d'autres projets portent sur la distribution de matériel de communication à différents acteurs à cet effet, notamment de radios à haute fréquence et de téléphones portables et satellites classiques.

Au Timor-Leste, l'ONG Belun coordonne depuis 2009 un système national d'alerte précoce et d'intervention. Elle tente



de conserver un équilibre entre les sexes parmi ses surveillants communautaires, bien qu'elle éprouve des difficultés à dépasser les 30 à 35 pour cent de femmes. Elle s'efforce également de faire participer activement les femmes aux plans d'action conçus par la communauté, de ventiler selon les sexes de nombreuses questions de ses formulaires de déclaration d'incidents et d'analyse de la situation, et d'inclure des indicateurs liés à la violence fondée sur le genre dans ses rapports de suivi périodiques.

Le Mécanisme d'alerte précoce et d'intervention en cas de conflit (CEWARN) est une initiative des sept États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), qui promeut la paix et la sécurité dans la Corne de l'Afrique. Celle-ci exerce ses activités depuis plus de dix ans et est basée sur une structure sophistiquée qui va des surveillants locaux sur le terrain et des comités locaux aux instituts de recherche, aux unités d'intervention précoce, aux Conseils de paix sous-régionaux, ainsi qu'au Secrétariat régional et au Conseil des ministres de l'IGAD. L'IGAD se concentre sur les conflits entre communautés pastorales relatifs au pâturage et aux points d'eau, sur les migrations forcées, et sur la contrebande et le commerce illégal. Le CEWARN a intégré les questions de genre dans son système en veillant à ce que les rapports d'alerte précoce mettent en évidence l'impact des conflits pastoraux et associés sur les femmes et les filles, en y incorporant des indicateurs qui font ressortir le rôle joué par les femmes dans la consolidation de la paix ou l'encouragement de comportements violents, en formant les surveillants de terrain aux questions de genre, et en ajoutant des questions et des indicateurs relatifs au genre à ses enquêtes de terrain.

La plupart des systèmes et des cadres décrits plus haut sont mis en place pour anticiper un conflit ou l'escalade d'un conflit et des atrocités massives, et non spécialement une augmentation des violences sexuelles. Néanmoins, l'augmentation du nombre de cas de violences sexuelles constitue souvent un indicateur de l'imminence d'un conflit violent, comme dans les rapports locaux du CEWARN, le Système sud-soudanais d'alerte et d'intervention rapides en cas de conflit (CEWERS), décrit plus haut, le rapport Alerte précoce – Action rapide du Comité permanent interorganisations, et le Cadre d'analyse du Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide.

Comme mentionné plus haut, les viols multiples commis dans le territoire de Walikale en République démocratique du Congo en juillet dernier ont attiré l'attention sur la faiblesse ou la quasi-absence de systèmes d'alerte précoce concernant la violence sexuelle liée aux conflits. Après s'être rendue dans la région, la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit (OSRSG-SVC), Margot Walsström, a insisté sur la nécessité de considérer les violences sexuelles planifiées ou organisées comme prévisibles, et elle a souligné l'importance de la création d'une matrice des facteurs de risque de l'alerte précoce afin d'attirer l'attention sur les « fanions rouges » qui peuvent signaler un pic de violences sexuelles.

L'utilisation de l'alerte précoce comme outil pose de nombreux défis. Pour commencer, notre capacité à anticiper des atrocités massives imminentes dans un contexte donné et dans un délai fixé à l'avance est plus limitée que notre capacité à identifier les populations, les communautés ou les pays à risques à plus long terme. Les causes proches et immédiates sont plus particulières à chaque situation, et d'une nature plus aléatoire, que l'ensemble typique des facteurs ou des conditions préalables à l'instabilité que nous rencontrons dans la plupart des indices, ce qui les rend plus hypothétiques et ce qui diminue leur pouvoir de prédiction. Par exemple, les discours haineux et l'incitation à la haine lancés par les médias se retrouvent dans pratiquement tous les cas historiques de génocides, mais ces signes sont aussi évidents dans un grand nombre de cas qui n'ont pas entraîné de génocide, même en l'absence d'intervention visant à prévenir un génocide.

On peut en dire autant de la violence sexuelle liée aux conflits. Il est peu probable que l'un des signes énumérés plus haut puisse présager une augmentation soudaine des cas de viols, l'attaque imminente d'un village ou d'une ville, ou avertir d'un niveau élevé de violences sexuelles non détecté jusque là. Ce sont plutôt une combinaison de plusieurs de ces facteurs et signes et la bonne connaissance des acteurs – notamment du leadership, des sources de financement, des méthodes de conscription, de la composition ethnique et des antécédents d'abus – et de la situation sur le terrain qui peuvent améliorer la prévention et permettre la mise en œuvre plus efficace des tâches de protection par les acteurs s'occupant des questions de sécurité, et des mécanismes d'autodéfense par les communautés touchées.

**L'UTILISATION DE L'ALERTE PRÉCOCE COMME OUTIL POSE DE NOMBREUX DÉFIS. POUR COMMENCER, NOTRE CAPACITÉ À ANTICIPER DES ATROCITÉS MASSIVES IMMINENTES DANS UN CONTEXTE DONNÉ ET DANS UN DÉLAI FIXÉ À L'AVANCE EST PLUS LIMITÉE QUE NOTRE CAPACITÉ À IDENTIFIER LES POPULATIONS, LES COMMUNAUTÉS OU LES PAYS À RISQUES À PLUS LONG TERME.**

Il importe aussi de tenir compte du moment où les signes de l'imminence d'un conflit sont relevés. Les atrocités commises en temps de guerre ne se produisent pas de manière uniforme dans le temps et dans l'espace. La violence touche différentes villes et différents quartiers à des moments différents, et elle connaît des pics et des accalmies. La première entrée des groupes armés en ville, que ce soit avant ou après les combats, peut être davantage marquée par des flambées de violences sexuelles que les périodes de combats intenses entre deux groupes armés. L'entrée des groupes armés dans une agglomération, qui coïncide avec des accalmies au niveau des combats ou avec des périodes de calme, doit donc faire l'objet d'une surveillance toute particulière.<sup>18</sup>

En 2011, la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit a élaboré un cadre d'indicateurs

d'alerte précoce spécifique à la violence sexuelle liée aux conflits, avec d'importantes contributions d'ONU Femmes et du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP). Ces indicateurs pourraient être intégrés aux systèmes existants et émergents d'alerte précoce et de prévention des Nations Unies aux niveaux local, national, régional et mondial, et le Département des opérations de maintien de la paix veille à leur adaptation dans le contexte des missions de maintien de la paix. Ce cadre est fondé sur l'étude documentaire des systèmes d'alerte précoce existants et de la littérature spécialisée, l'analyse des traits saillants des conflits passés caractérisés par des violences sexuelles généralisées ou systématiques, et la consultation des acteurs concernés. On trouvera ci-dessous un bref extrait de cet outil (Encadré 2).<sup>19</sup>

### Encadré 2 : Indicateurs d'alerte précoce concernant la violence sexuelle liée aux conflits

Cette matrice a été produite par la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit en vue de servir de document de référence pour l'ensemble du système des Nations Unies et d'inventaire qui peut être adapté et intégré dans les systèmes d'alerte précoce et les mécanismes de prévention aux niveaux local, national et régional, au cas par cas. Elle peut orienter les outils utilisés pour la planification, la rédaction des rapports, la collecte et l'analyse d'informations dans le cadre des missions de maintien de la paix menées par le DOMP, des missions politiques spéciales menées par le DAP, des équipes de pays de l'ONU, ou au niveau du Siège. La liste des indicateurs a pour buts d'enrichir la lecture globale de l'environnement par les observateurs et d'entraîner une analyse des changements opérés dans l'environnement opérationnel, notamment mais non seulement dans les tendances en matière de mobilité des femmes et des filles (par ex. l'absence à l'école ou sur les marchés), dans le comportement des groupes armés (par ex. le pillage ou la proximité avec des centres civils), ou dans l'escalade de la rhétorique politique (par ex. de la propagande à caractère ethnique ou basée sur le genre).

Les indicateurs ont été répartis entre trois catégories : risque potentiel, qui indique une possibilité de risque de violences sexuelles à moyen ou long terme ; risque imminent, qui indique que des violences sexuelles se produiront probablement bientôt ; et violences sexuelles en cours, rarement détectées par les acteurs de la protection. Ils s'articulent autour de six grands axes qui mettent en évidence les diverses dimensions du problème et les domaines d'actions nécessaires, à savoir l'action militaire/la sécurité ; l'action sociale/humanitaire ; l'action politique/juridique ; l'action économique ; l'action médiatique ; et la santé. Par exemple, sur plus de 80 signes répertoriés, l'un marque la (quasi) disparition soudaine des femmes sur les marchés, aux points d'eau et/ou sur les sites de collecte de bois, ou d'autres changements observés dans les tendances en matière de mobilité, comme un couvre-feu que les femmes s'imposent à elles-mêmes et la réduction de leurs activités, ainsi que l'absence notable des filles à l'école ; et un autre, une augmentation même anecdotique ou non vérifiée des cas de viols déclarés, tels que les viols collectifs, le viol par un auteur unique membre de la famille, ou d'autres formes de « viols aggravés » accompagnées de tortures et de mutilations.

Ces signes doivent être considérés en conjonction avec les facteurs contextuels pertinents fournis par la matrice pour évaluer le niveau de risque dans un contexte particulier. Par exemple, dans certains contextes, comme en RDC, les femmes s'attendent à des agressions prédatrices lorsque les soldats reçoivent leurs rations ou leur salaire en retard. Dans d'autres contextes, comme au Tchad, on a observé une augmentation de la violence sexuelle du fait de l'armée tchadienne lorsque les soldats reçoivent leur salaire, du fait qu'à ce moment, les militaires pénètrent en ville et dans les zones civiles et consomment de l'alcool. Parallèlement, une augmentation du nombre de ménages dirigés par une femme peut signifier une augmentation de la violence sexuelle et de la stigmatisation qui en résulte, ou plutôt la migration saisonnière habituelle des membres masculins de la communauté à la recherche d'un emploi, ou encore un taux de mortalité élevé chez les combattants masculins.

Des propositions de réponses ont été faites en tenant compte de la critique fréquente que les systèmes d'alerte précoce ignorent certains signes. Par exemple, les propositions de réponses pour les acteurs de la protection comprennent la réalisation d'une « cartographie des points chauds » en concertation avec les femmes, qui sont souvent les premières à avoir connaissance des incidents ou des menaces de violence sexuelle, suivie d'un déploiement de troupes plus important dans les « points chauds » identifiés.



L'unité de police féminine constituée du Bangladesh arrive à Haïti pour appuyer la mission de maintien de la paix. *Crédit : ONU Photo/Marco Donino*

## MÉCANISME D'ALERTE PRÉCOCE COMMUNAUTAIRES TENANT COMPTE DE LA PROBLÉMATIQUE DU GENRE : GUIDE PRATIQUE

Des examens récents des systèmes d'alerte précoce indiquent l'existence d'un consensus selon lequel un « bon » système d'alerte précoce est basé au plus près du terrain ou dispose d'un réseau dense d'observateurs sur le terrain, a recours à plusieurs sources d'informations et à des méthodes analytiques aussi bien quantitatives que qualitatives, mise sur une technologie de la communication et de l'information appropriée, produit régulièrement des rapports et mises à jour sur la dynamique du conflit destinés aux principales parties prenantes nationales et internationales, et est étroitement lié aux intervenants ou aux mécanismes d'intervention. Toutefois, la plupart des systèmes d'alerte et d'intervention rapides ne sont toujours pas sensibles au genre, gênés non seulement par le scepticisme qui entoure l'efficacité de l'alerte précoce en général et les défis liés à la mise en œuvre de tels systèmes, mais aussi par les difficultés spécifiques à l'intégration des questions de genre. Parmi ces

difficultés, citons notamment l'incompréhension et le manque d'engagement de personnes qui ne sont pas spécialisées dans les questions de genre ; les obstacles à la sécurité et les obstacles socioéconomiques habituels à la participation des femmes ; le caractère flou et sensible des données relatives à la violence basée sur le genre, y compris la traite à des fins d'exploitation sexuelle, ainsi qu'aux questions qui y sont liées, comme les grossesses d'adolescentes ou les avortements pratiqués dans de mauvaises conditions.

Cela étant, il peut être utile de se rappeler la liste de contrôle suivante lors de la conception et de la mise en œuvre d'un système d'alerte précoce basé sur la communauté. Ces étapes visent à promouvoir une participation significative des femmes et leur inclusion, ainsi qu'à attirer l'attention sur l'inégalité entre les genres et sur les questions connexes au sein d'un système d'alerte et d'intervention rapides.



Planification et conception	
<b>1</b>	<p><b>Consulter les groupes de femmes (de tous les âges et niveaux socioéconomiques) les plus affectés par un violent conflit, et nouer un partenariat avec ceux-ci, afin d’orienter la conception du système.</b> Cela peut mettre en évidence des problèmes qui doivent être surveillés par le système et qui peuvent ne pas encore appartenir aux priorités en matière de sécurité ; permettre d’identifier les partenaires et sources d’informations potentiels ; et clarifier les besoins et capacités distincts des femmes en rapport avec les tensions et la violence qui peuvent éclater dans leurs communautés.</p>
<b>2</b>	<p><b>Veiller à la participation des femmes et à l’intégration de leurs contributions lors de la sélection des indicateurs de suivi.</b> Une analyse de la dynamique des conflits et des capacités de paix au sein des communautés visées s’impose. Des méthodes participatives, telles que des discussions de groupes thématiques mixtes ou de personnes d’un même sexe et des entretiens avec des informateurs clés, peuvent s’avérer utiles pour faire participer les femmes à ce processus, et doivent inclure des groupes marginalisés au sein des communautés visées.</p>
<b>3</b>	<p><b>Déterminer, en concertation avec les femmes, comment le suivi sera organisé.</b> La méthode de suivi adoptée doit refléter les contributions des membres de la communauté et démontrer une compréhension de la place des femmes au sein du ménage et de la communauté, ainsi que de leurs rôles actuels et potentiels dans les activités de prévention des conflits. Voici quelques questions à prendre en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Le nombre de femmes participant comme observatrices sera-t-il fixé à l’avance, ou un nombre d’observatrices est-il visé ? Quels seront les critères de sélection des observateurs, et s’opposeront-ils à la participation de certaines femmes (par ex. en raison de leur niveau d’éducation, leur expérience professionnelle, leurs aptitudes particulières en matière de règlement des conflits, mais aussi de leurs obligations, attentes ou restrictions familiales ou sociales, telles que la garde des enfants, les activités de subsistance, le droit de circuler librement, etc.) ?</li> <li>b. Quelles sont les approches qui peuvent être utilisées pour surmonter les obstacles potentiels et garantir la pleine participation des femmes (par ex. la collaboration avec des femmes qui sont déjà actives au sein de réseaux existants d’organisations de la société civile, ou le partenariat avec des réseaux locaux de femmes en vue d’identifier les observatrices potentielles et de fournir aux observatrices un système de soutien ; faciliter les transports et les communications ; proposer un service de garde d’enfants, etc.) ?</li> <li>c. Quelles sont les mesures de sécurité nécessaires pour aider les observatrices à recueillir des informations sur la violence et à suivre les facteurs de conflit dans leur communauté (par ex. rendre plus visibles les activités de suivi, inciter la police ou les chefs communautaires à soutenir le système, créer un protocole pour permettre aux observatrices de recueillir les données relatives aux indicateurs, de vérifier les informations recueillies et de les transmettre sans danger, etc.) ?</li> </ul>

**Veiller à ce que les différents indicateurs suivis soient conçus pour refléter les expériences spécifiques des femmes :**

- a. Suivi des incidents violents :
  - i. Des informations concernant le sexe de l’auteur (ou des auteurs) et de la victime (ou des victimes) doivent être données, lorsque c’est possible, sans pour autant mentionner de détails permettant d’identifier les individus concernés (tels que leur nom, leur adresse, etc.). Cela permet de mettre en évidence sans danger les tendances constatées quant aux types de violences subies par les femmes de la communauté.
  - ii. Les données concernant chaque cas de violence fondée sur le genre doivent se baser sur les informations reçues de la part des prestataires de services qui viennent en aide aux rescapées (par ex. les ONG, la police, les agents de santé, etc.) plutôt qu’être recueillies directement par les observateurs locaux. Pour documenter les cas de violence envers les femmes, il faut une formation spécifique et l’adhésion à des principes éthiques axés sur les droits et décisions des rescapées quant à leur expérience.
- b. Suivi de la dynamique du conflit à un moment donné (par ex. sur la base d’une évaluation du conflit menée à un moment de référence, ou à l’occasion d’événements saisonniers ou sociopolitiques – c.-à-d. lors des moissons, des élections, etc.), ou des tendances des facteurs de conflit au cours d’une période de suivi déterminée (par ex. un mois, un trimestre, etc.)
  - i. Les indicateurs doivent être ventilés par sexe, lorsque c’est possible, pour permettre une analyse plus juste de la dimension genre du conflit (par ex. en ajoutant des indicateurs séparés ou des options pour préciser si un facteur déterminé – les niveaux ou programmes relatifs à l’emploi – touchent ou visent particulièrement les femmes et/ou les hommes).
  - ii. Les préoccupations spécifiques aux femmes ou les affectant de manière disproportionnée (par ex. la violence domestique, les agressions sexuelles) doivent être incluses parmi les indicateurs, et les sous-groupes (tels que les femmes handicapées, les adolescentes, etc.) qui pourraient être particulièrement vulnérables à l’égard de la violence doivent être notés.
  - iii. Les méthodes de collecte d’informations pour chaque indicateur doivent être révisées en s’assurant que l’identité et la confidentialité des personnes qui fournissent des informations au système (à titre personnel plutôt que dans le cadre de leurs responsabilités officielles) soient protégées.
  - iv. Des directives spécifiques doivent être élaborées pour normaliser le processus de collecte des informations et d’attribution d’une note à chaque indicateur. C’est particulièrement important pour les indicateurs liés à la perception de la sécurité, les services dont bénéficient les rescapées, ou les indicateurs supplétifs identifiés pour la mise en évidence de certaines formes de violence fondée sur le genre (par ex. le trafic d’êtres humains, la violence domestique, les agressions sexuelles, etc.), qui doivent être conçus pour compléter les données concernant les incidents fournies par les mécanismes d’établissement de rapports existants.

Mise en œuvre	
<b>5</b>	<p><b>Les observateurs doivent être formés aux concepts fondamentaux liés à l'égalité des sexes et avoir des connaissances en rapport avec la violence envers les femmes</b>, y compris ses causes et conséquences, le cadre juridique applicable, les mécanismes d'intervention disponibles au sein des communautés dans lesquelles fonctionne le système d'alerte précoce, et le rôle joué par les observateurs dans la collecte d'informations sans danger et dans l'intervention en cas de divulgation d'actes violents.</p>
<b>6</b>	<p><b>Le renforcement continu des capacités des observateurs par des formations périodiques, le mentorat et des occasions d'échanger des connaissances doit être soutenu</b> et aborder des thèmes tels que la prévention des conflits (y compris la communication, la prise de recul, la négociation, la médiation et les compétences associées) ; la prévention de la violence fondée sur le genre (recouvrant les attitudes individuelles et les normes sociales qui excusent et perpétuent les abus), et la consolidation de la paix (en facilitant le dialogue, par le plaidoyer, le leadership, etc.). Des prestataires de services travaillant avec des rescapées de la violence et des spécialistes de la prévention des conflits doivent être engagés comme formateurs, lorsque cela s'avère possible, et le contenu de la formation doit être dispensé graduellement au fil du temps et lié aux activités de suivi et d'intervention du système, pour une meilleure compréhension et une intégration renforcée des grandes leçons.</p>
<b>7</b>	<p><b>Les organisations qui viennent en aide aux rescapées de la violence (dans tous les secteurs, y compris les mécanismes d'intervention communautaires coordonnés) doivent participer au fonctionnement du système.</b> Les prestataires de services peuvent y participer à différents titres, notamment :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. en contribuant à l'identification des indicateurs supplétifs relatifs à la violence envers les femmes et des protocoles de sécurité destinés aux observateurs et aux informateurs ;</li> <li>b. comme formateurs pour orienter les observateurs à ce sujet ;</li> <li>c. en fournissant des données administratives au système pour contribuer au suivi des incidents violents rapportés au fil du temps ;</li> <li>d. en servant de point de contact pour les observateurs à qui sont rapportés des cas de violence ou adressées des demandes d'aide individuelles ; et</li> <li>e. en facilitant l'élaboration de réponses communautaires à la violence fondée sur le genre.</li> </ol>
<b>8</b>	<p><b>Les organisations qui coordonnent le système d'alerte précoce doivent apporter un soutien spécifique pour faciliter et appuyer la participation des femmes au système.</b> Elles doivent notamment :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. assurer une orientation continue et un dialogue constant au sujet du système d'alerte précoce, tant pour les membres de la communauté que pour les acteurs gouvernementaux. Cette étape est importante pour présenter officiellement les observateurs et le système aux communautés et clarifier toute question que pourraient se poser les autorités et les autres parties prenantes.</li> <li>b. communiquer régulièrement (par ex. chaque semaine ou chaque mois) avec les différents observateurs, et donner régulièrement l'occasion à l'ensemble des observateurs de se réunir pour discuter de leurs préoccupations ou des problèmes qui se posent. Il est important que les obstacles spécifiques rencontrés par les observatrices (par ex. les problèmes de sécurité ou la résistance de leur famille ou de leur communauté) soient identifiés et pris en compte au plus tôt, afin de permettre aux observatrices de poursuivre leur participation et d'assurer la pérennité du système.</li> </ol>



9	L'analyse des tendances de l'expérience qu'ont les femmes du conflit et de la violence doit comprendre des données provenant d'indicateurs qui font l'objet d'un suivi ainsi que les conclusions de recherches et d'autres sources d'informations telles que les évolutions médiatiques et de politique.
10	Les rapports de suivi doivent présenter de manière cohérente les tendances sexospécifiques de la dynamique des conflits et mettre en évidence ce qui distingue particulièrement le ressenti des hommes et des femmes par rapport à la violence. Les publications nées de ce système doivent comprendre des recommandations concrètes qui peuvent être mises en œuvre par les femmes et les hommes au niveau de la communauté ainsi que par des acteurs étatiques agissant au niveau national ou local. Les rapports doivent être présentés sous diverses formes et en plusieurs langues, et distribués à l'aide d'approches variées (par ex. des présentations/discussions de groupe, des exemplaires imprimés et des versions électroniques) afin de les rendre plus accessibles pour les membres de la communauté, quels que soient leur niveau d'alphabétisation et leurs compétences linguistiques.
11	En tant que bénéficiaires de tout programme mis au point, les femmes doivent jouer un rôle primordial dans la conception des initiatives d'intervention rapide, et un nombre minimum de femmes doit y participer. Leur participation peut être appuyée par la mise sur pied d'une équipe de parties prenantes de la communauté respectant un équilibre entre les sexes, responsable de la création d'initiatives d'intervention ou de l'identification d'interlocuteurs clés au sein des communautés ou des institutions qui seront consultées tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures d'intervention.
<b>Suivi et évaluation</b>	
12	Les indicateurs et références sexospécifiques doivent faire partie du cadre de gestion des résultats ou du cadre logique du système. Il est important d'identifier les objectifs réalistes qui pourront être atteints au cours du cycle du programme, surtout du fait du temps important nécessaire pour mettre en place un système fonctionnel d'alerte et d'intervention rapides, et de l'évolution des attitudes et des comportements qui perpétuent l'inégalité entre les sexes.
13	Une évaluation ou une analyse de l'impact sur les deux sexes doit avoir lieu lors de la mise en place du système et de manière périodique, pour examiner les véritables effets du mécanisme sur les résultats escomptés quant aux rôles des femmes, à leur capacité de prise de décisions, et à leurs droits au niveau de la personne, de la famille, de la communauté et de la société au sens large (c'est-à-dire selon le modèle écologique). Grâce à ces évaluations, la conception du système peut être facilement modifiée afin d'accroître son efficacité, et les organisations qui mettent en œuvre le système peuvent garder une approche intégrée en vue de le rendre sensible au genre.

Notes :

- 1 Nations Unies, « Rapport final des missions d'enquête du Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme sur les viols massifs et autres violations des droits de l'homme commis par une coalition de groupes armés sur l'axe Kibua-Mpofi, en territoire de Walikale, province du Nord-Kivu, du 30 juillet au 2 août 2010 », disponible à l'adresse [http://www.ohchr.org/Documents/Countries/ZR/BCNUDHReportViolsMassifsKibuaMpofi\\_en.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/Countries/ZR/BCNUDHReportViolsMassifsKibuaMpofi_en.pdf).
- 2 Les premières ONG de prévention des conflits, telles qu'International Alert, sont nées vers le milieu des années 1980, et la plupart des initiatives les plus connues en matière d'alerte précoce ont été lancées à la fin des années 1990 après l'échec de la prévention du génocide rwandais : le Forum sur l'alerte précoce et l'intervention rapide (FEWER), le projet de détection précoce et d'analyse des tensions FAST, le Réseau ouest-africain pour l'édification de la paix (WANEP), le Réseau de suivi ethnologique et de prévention des conflits (EAWARN). Depuis lors, FEWER et FAST ont cessé leurs activités, réduisant ainsi le nombre de systèmes d'analyse de l'alerte précoce à l'échelle mondiale, comme le Crisis Watch de l'International Crisis Group.
- 3 Le Dispositif interinstitutions des Nations Unies pour la coordination de l'action préventive (le « Framework Team ») est un système d'appui interne qui promeut la collaboration entre les institutions de l'ONU en vue de l'action rapide préventive et qui aide les Coordonnateurs résidents (CR) de l'ONU et les équipes de pays des Nations Unies (UNCT) à cet égard. Il a commencé ses activités en 1995.
- 4 Pour de plus amples informations, lire le document de l'OCDE-CAD « Preventing Violence, War and State Collapse: The Future of Conflict Early Warning and Response » (2009).
- 5 Genocide Watch est l'organisation coordonnatrice de l'International Alliance to End Genocide (IAEG), une coalition internationale d'organisations qui vise à informer le grand public et les décideurs politiques des causes, processus et signes annonciateurs d'un génocide. Genocide Watch utilise des modèles prédictifs tels que les « huit stades du génocide » de Gregory Stanton pour analyser les régions à risque élevé. Pour de plus amples informations, consulter le site <http://www.genocidewatch.org/> et le document <http://www.genocidewatch.org/images/8StagesBriefingpaper.pdf>.
- 6 Voir Harff, Barbara, « No Lessons Learned from the Holocaust? Assessing Risks of Genocide and Political Mass Murder since 1955 », in *American Political Science Review*, février 2003, et « Could Humanitarian Crises Have Been Anticipated in Burundi, Rwanda, and Zaire? A Comparative Study of Anticipatory Indicators », in H. R. Alker, T. R. Gurr, et K. Rupesinghe, éd., *Journeys Through Conflict: Narratives and Lessons*, 2001.
- 7 Le Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide (OSAPG) a élaboré un cadre d'analyse comportant huit catégories de facteurs censés influencer le risque de génocide, à savoir les relations entre les groupes, y compris la discrimination rapportée et/ou les autres violations des droits fondamentaux commises à l'encontre d'un groupe (comme les violations graves et massives des droits de la personne dirigées contre un groupe en particulier et leur déni par les auteurs de ces crimes), les circonstances qui affectent la capacité de prévention d'un génocide, la présence d'armes illégales et d'éléments armés, la motivation des acteurs de premier plan dans l'État ou la région, les circonstances qui facilitent le génocide (comme le renforcement soudain de l'appareil de sécurité ou du soutien apporté aux milices), les véritables actes de génocide, la preuve de l'intention, et les facteurs de déclenchement (comme des élections imminentes, ou un changement de gouvernement en dehors du processus électoral ou d'un autre processus constitutionnel, entre autres). L'OSAPG élabore en ce moment des indicateurs d'alerte précoce pour le génocide, le nettoyage ethnique, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, qui sont les quatre types de crimes qui déclenchent le principe de la « responsabilité de protéger ». Ces indicateurs comprennent la violence sexuelle à grande échelle ou systématique ; la persécution fondée sur le genre, considérée comme un crime contre l'humanité ; et les actes génocidaires ayant pour but d'empêcher la procréation, comme la stérilisation forcée, l'avortement forcé, l'interdiction du mariage, et la séparation à long terme des hommes et des femmes. Ce cadre d'analyse peut être consulté sur le site [http://www.un.org/en/preventgenocide/adviser/pdf/osappg\\_analysis\\_framework.pdf](http://www.un.org/en/preventgenocide/adviser/pdf/osappg_analysis_framework.pdf).
- 8 Le projet Satellite Sentinel a été lancé à la fin de l'année 2010 avec pour buts d'éviter que le Soudan du Nord et le Soudan du Sud ne replongent dans une véritable guerre civile et de dissuader et documenter les menaces pesant sur les civils des deux côtés de la frontière. Il a recours à l'imagerie satellite et à l'analyse de ces images pour provoquer des interventions rapides dans les domaines des droits de l'homme et de la sécurité humaine. Pour de plus amples informations, consulter le site [www.satsentinel.org](http://www.satsentinel.org).
- 9 Par exemple, le Women's Media Center et son initiative Women Under Siege ont commencé à documenter et cartographier les cas de violence à caractère sexuel divulgués en Syrie au cours du conflit. Grâce à la technologie participative d'Ushahidi, les rescapées, les témoins et les intervenants de première ligne ont pu signaler les incidents par e-mail, Twitter, ou directement sur le site <https://womenundersiegesyria.crowdmap.com/>.
- 10 Ces derniers temps, les missions de maintien de la paix ont davantage mis l'accent sur l'alerte précoce pour protéger les civils. Voir Holt, Victoria et Glyn, Taylor, « Protecting Civilians in the Context of UN Peacekeeping Operations: Successes, Setbacks and Remaining Challenges, Independent Study Jointly Commissioned by DPKO and OCHA », Nations Unies (2009) ; Giffen, Alison, « Addressing the Doctrinal Deficit: Developing Guidance to Address and Respond to Widespread or Systematic Attacks Against Civilians », Henry L. Stimson Center (2010) ; DOMP-DAM DPET, DOMP/DAM, « Lessons Learned Note on the Protection of Civilians in UN Peacekeeping Operations: Dilemmas, Emerging Practices and Lessons » (2010).
- 11 Baud, Jacques F., « ICT Support to Peacekeeping », Gujer, Eric, « Intelligence of the Masses or Stupidity of the Herd? » et Meier, Patrick, « Early Warning Systems and the Prevention of Violent Conflict » in *Peacebuilding in the Information Age – Sifting Hype from Reality*, ICT4Peace Foundation (2011) ;
- 12 Cette étude a été menée en 2009 par la section « Élimination de la violence envers les femmes » d'UNIFEM, et était basée sur la publication de « Early Warning? A Review of Conflict Prediction Models and Systems » par Frederick Barton et Karin von Hippel, avec Sabina Sequeira et Mark Irvine, Center for Strategic and International Studies (février 2008).
- 13 Zdunnek, Gabriele, « Gender-Sensitivity and Gender-Blindness in Conflict Early Warning Systems – with a case study on the Niger Delta region ».
- 14 Berry, John A. et Carol Pott Berry (éd.) (1999). « Genocide in Rwanda: A Collective Memory », Washington, Howard University Press, pp. 113-115.
- 15 UNIFEM, « Engendering Conflict Early Warning: Lessons from UNIFEM's Solomon Islands Gendered Conflict Early Warning Project » (2006) ; « Monitoring Peace and Conflict in the Solomon Islands: Gendered Early Warning » (2005) ; « The Ferghana Valley: Current Challenges » (2005) ; et « Porque el conflicto golpea, pero golpea distinto – Herramientas para la aprobación de los indicadores de género del Sistema de Alertas Tempranas de la Defensoría del Pueblo para el Monitoreo del Conflicto Armado » (2007).
- 16 Voir Hill, Felicity, « Women's contribution to conflict prevention, early warning, and disarmament » (2003) ; Schmeidl, Susanne et Eugenia Piza López, « Gender and conflict early warning: A framework for action. » (London, Bern : International Alert/SwissPeace Foundation, 2002) ; Ohman, Linda, « Gender and Early Warning Systems », Office for Democratic Institutions and Human Rights (2009) ; FAST, « An example of a Comprehensive Early Warning Methodology » (2001).
- 17 La résolution 1996 (2011) autorise la MINUSS à aider le gouvernement de la République du Soudan du Sud « à s'acquitter de ses missions de prévention, d'atténuation et de règlement des conflits et de protection des civils », entre autres « en créant et en mettant en place à l'échelle de la Mission une capacité d'alerte rapide qui intégrerait la collecte, le contrôle, la vérification et la diffusion de l'information, l'alerte rapide et les mécanismes de suivi ». Voir S/RES/1996 (2011).
- 18 Voir Cohen, Dara Kay, « Causes of Sexual Violence During Civil War: CrossNational Evidence » (1980-2009), préparé pour le Minnesota International Relations Colloquium (2011) ; Wood, Elisabeth Jean, « Variation in Sexual Violence During War » in *Politics and Society*, 34, 3 (2006) ; Hultman, Lisa, « Targeting the Unarmed: Strategic Rebel Violence in Civil War », Université d'Uppsala (2008).
- 19 Pour la matrice complète, veuillez contacter Letitia Anderson ([letitia.anderson@unwomen.org](mailto:letitia.anderson@unwomen.org)) de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit.



Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes